



PLAN DE SOBRIÉTÉ

Sciences Po Toulouse

Octobre 2022

I. FORMATION ET SENSIBILISATION DE TOUT.E.S AUX ENJEUX DE LA TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE

- A. Élargir la formation à la transition socio-écologique à l'ensemble du personnel**
- B. Poursuivre l'intégration de la transition écologique dans l'enseignement des étudiant.e.s**
- C. Continuer d'éco-responsabiliser la vie associative étudiante**
- D. Poursuivre la mise en place d'une gouvernance pluripartite sur les enjeux de transition écologique**

II. LEVIERS D' ACTIONS EN VUE D' ATTEINDRE L' OBJECTIF DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- A. Actions de sobriété énergétique à court et moyen terme**
- B. Encourager la mobilité douce des agents et des étudiant.e.s**
- C. Stratégie d'achats soutenable**
- D. Décarbonation des activités de l'établissement**

III. SUIVI DU PLAN DE SOBRIÉTÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Le contexte d'engagement de l'IEP dans la transition écologique

En juillet 2020, l'association écologiste Gaïa a remis auprès du directeur de Sciences Po Toulouse, un [Plan d'action pour un IEP à la hauteur des enjeux écologiques](#), dit Plan Vert. Une démarche qui s'inscrivait dans un cadre plus large : celle de la création d'un collectif commun regroupant l'ensemble des associations écologistes des Sciences Po de France. Ensemble, iels ont défini une liste de 10 propositions à mettre en œuvre d'urgence afin d'entériner une transition écologique et sociale concrète et planifiée. La création d'un Comité de planification de la transition écologique et sociale figurait parmi ces propositions. Plusieurs étudiant.e.s avec certains personnels enseignants ont ainsi formé un Comité intérimaire. Celui-ci a permis de retravailler les grandes lignes de la [Charte pour un IEP Vert](#) mais aussi de repenser les missions d'un nouveau **Comité de la transition écologique**.

Une gouvernance sur les enjeux de transition écologique : au plus haut de l'établissement et pluripartite

Une gouvernance sur les enjeux de transition écologique reposant sur l'équipe de direction et la création du **Comité de la transition écologique doté de [fonctions nouvelles et transversales](#) au sein de l'établissement** a été actée par le Conseil d'administration à la fin 2020.

Ce Comité impulse avec la Direction une politique d'établissement pour combiner une ambition forte en termes de respect de l'environnement et la faisabilité des mesures dans toutes ses dimensions économiques, techniques, pédagogiques et humaines. Le Comité de la Transition Écologique est consulté pour avis sur tout projet dont l'expertise est jugée utile par la CFVE et le CA, à la majorité absolue selon le principe d'une personne, une voix.

Le Comité est composé d'un.e directeur.ice et chargé.e de mission sur la transition écologique ainsi que de [membres permanent.e.s](#) parmi lequel.le.s des étudiant.e.s, enseignant.e.s, personnel administratif et extérieur.e.s Des **étudiant.e.s « éco délégué.e.s »** volontaires ont rejoints ce Comité pour co-construire les projets de l'établissement. Le Comité se réunit de manière courante à l'initiative du/de la chargé.e de mission sur de la transition écologique.

Le plan de transition socio-écologique de l'établissement (octobre 2022)

Le Comité de transition écologique a notamment présenté en octobre dernier un Plan d'engagement sur la transition écologique contenant 54 engagements ([Plan de transition](#)). Les récentes activités en matière de transition écologique au sein de l'établissement, sont à retrouver sur la « [Plaque](#) sur les engagements sur transition écologie » réalisés en 2022.

Notes méthodologiques

Le présent plan sobriété a été élaboré en continuité du **Plan de Transition** visé par le CA en octobre 2022. Ce dernier a été construit en s'inspirant de l'ensemble des documents existants (référentiel DD&RS, rapport Jean Jouzel, Accord de Grenoble que l'établissement a adopté en juin 2021, propositions de France Universités, etc.). 54 engagements ont été pris dans ce plan qui a vocation à s'adresser à l'ensemble des étudiant.e.s, enseignant.e.s et personnels administratifs de l'établissement.

Les mesures proposées émanent également d'une démarche de participation et d'inclusion des étudiant.e.s, des services de l'établissement et de son personnel réuni pour discussion collective en AG le 25 octobre dernier.

Échéance

Ce Plan couvre la période 2022-2024. Cependant, l'ambition et l'exigence de ces mesures inscrivent le plan dans une trajectoire pérenne d'amélioration continue de l'établissement y compris dans le cadre de sa gouvernance.

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, Sciences Po Toulouse doit viser l'exemplarité en matière de transition socio-écologique. Les objectifs du Plan de transition et de sobriété ont vocation à s'adresser à l'ensemble des apprenant.e.s, enseignant.e.s et personnels administratifs de l'établissement. La transition écologique et sociale à Sciences Po Toulouse ambitionne d'irriguer à la fois la gouvernance, la formation et l'enseignement, la vie de campus et associative, mais également la recherche.

I. FORMATION ET SENSIBILISATION DE TOUT.E.S AUX ENJEUX DE LA TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE

A. Élargir la formation à la transition socio-écologique à l'ensemble du personnel

Afin d'entériner une stratégie globale et cohérente à l'échelle de l'établissement, il est impératif de former et d'impliquer l'ensemble des parties prenantes de l'organisation dans la transition écologique.

La création d'un [Vade-mecum](#) (Guide de 19 pages) à destination de l'équipe enseignante afin de préparer les enseignements aux enjeux des transitions environnementales et sociétales a été une première avancée en ce sens.

Objectif 1. Poursuivre la documentation des outils d'auto-formation des enseignant.e.s

Il est proposé dès le 8 décembre 2022 une [formation dédiée aux enjeux de la transition écologique](#) d'une journée à l'ensemble de la communauté (direction, personnel administratif et enseignant.e.s) de Sciences Po Toulouse.

Objectif 2. Former d'un 1/3 du personnel en 2022, de 2/3 en 2023 et tout le personnel d'ici 2024 afin de créer une véritable « culture » d'établissement

Pour renforcer cette culture sur les enjeux de transition écologique et de sobriété écologique, il conviendra de développer, cette fois à l'échelle de l'EPE et la COMUE-Exp, un **programme de formation** commun pour les personnels (enseignant.e.s et administratifs) qui pourrait s'articuler entre différents projets qui restent à créer :

- un certificat interdisciplinaire délivré par l'EPE (à explorer avec la FOAD)
- un certificat interdisciplinaire délivré au niveau COMUE-Exp
- un certificat interdisciplinaire délivré au niveau Grandes Écoles (Toulouse Tech)
- des formations professionnelles spécifiques (externalisées)

Pour assurer cette dynamique nouvelle de formation du personnel et optimiser l'offre en direction du personnel, une « personne-ressource » au sein de l'établissement sera désignée pour accompagner les agents.

Objectif 3. Désigner un référent "formation transition écologique" du personnel chargé du suivi et mise en œuvre

B. Poursuivre l'intégration de la transition écologique dans l'enseignement des étudiant.e.s

L'ensemble des primo-entrants reçoit **une sensibilisation** aux enjeux socio-écologiques depuis 2020. Plus de 600 étudiant.e.s ont été formés à la **Fresque du climat**, 60 étudiant.e.s et personnels ont été formés à l'animation de ces Fresques, 250 étudiant.e.s niveau Master ont suivi l'atelier **2tonnes** et 25 ont suivi un atelier de gestion de l'éco-anxiété en 2022.

Objectif 4. Continuer de proposer pour les premières années les initiatives de type « Rentrée Climat & Égalité » et les ateliers ludiques au public des masters y compris au-delà de la seule période de rentrée en associant collègues et étudiants.

Un **Module progressif et pluridisciplinaire de tronc commun** de 80h sur les « enjeux de transition écologique » a été mis en place depuis 2021 avec deux cours optionnels en première et en seconde année (mais suivi par une 70 à 90 étudiant.e.s) et deux cours de tronc commun obligatoires en quatrième et cinquième. L'établissement propose actuellement 80 heures sur 4 ans dédiés aux enjeux de transition socio-écologique.

Objectif 5. Former 100% des étudiant.e.s en rendant le module « transition socio-écologique » de 80 heures totalement obligatoire sur les 4 années dès la rentrée 2023.

Le **volume des enseignements dédiés aux enjeux environnementaux et à la transition socio-écologique** a augmenté depuis 2021 passant de 410 à 650 heures sur l'ensemble de l'offre de formation pour l'année 2022-2023. Il conviendra d'améliorer la visibilité, la valorisation, l'inscription aux offres de formation.

Objectif 6. Poursuivre les efforts d'intégration de la transition écologique dans la formation au sein des masters de Sciences Po Toulouse, avec une attention particulière donnée à ceux préparant à la fonction publique et aux carrières internationales.

Tout ajout ou modification de cours ne doit **pas perdre de vue les enjeux liés à la transition écologique**.

Objectif 7. Veiller à ce que toute modification de la maquette du premier et deuxième cycle serve l'objectif de la transition écologique à Sciences Po Toulouse.

Des **formations professionnalisantes ou facultatives** sur les enjeux de transition écologique ont été mises en place en 2021 et 2022 pour certains groupes d'étudiant.e.s.

Objectif 8. Pérenniser les formations professionnalisantes (type formation Bilan Carbone) pour une grande majorité d'étudiant.e.s pour 2023.

Plusieurs ateliers ont été proposés sur l'éco-anxiété, la formation aux postures d'apprenantes de coopération pour engager la transition. D'autres le seront comme la Fresque du numérique, Fresque de la biodiversité, etc.

Objectif 9. Pérenniser les récentes formations facultatives proposées aux étudiant.e.s et personnel pour 2023.

L'établissement a créé depuis 2019 un **double diplôme** avec l'école INSA qui consiste notamment à former les futurs ingénieurs aux sciences humaines (sciences politiques, sociologie, histoire, économie, gestion et droit). Ce double cursus initie ces élèves-ingénieurs aux enjeux complexes avec plusieurs enseignements suivis sur les enjeux environnementaux.

Objectif 10. Poursuivre l'effort de formation notamment socio-écologique auprès des élèves-ingénieurs en double-diplôme INSA-SciencesPo Toulouse

La **méthode de la pédagogie active** a pour effet de rendre l'étudiant.e. acteur de ses apprentissages. Le rapport Jean Jouzel décrit cette modalité pédagogique comme plus propice à l'acquisition de connaissances et de compétences interdisciplinaires. L'établissement a permis à quelques étudiant.e.s de partir à la COP26, de suivre des débats publics hors les murs (CNDP), de montrer des projets inter-formation sur de l'urbanisation durable, par exemple, et même de développer des expériences de reconnexion à la nature (projet avec le Conservatoire des espaces naturels). Certains enseignements proposent des jeux de rôle, débats, cartographies des controverses, dilemme éthique, particulièrement dans le Master (refondu en 2022) sur la

Transition écologique, Risques et Santé (TERS). Il s'agira de les multiplier en les diversifiant (Forum, théâtre, Serious Game, etc.)

Objectif 11. Développer davantage des pédagogies actives ainsi que l'intelligence collective pour aborder les enjeux écologiques au sein de la formation initiale.

La dissémination en direction du grand public est essentielle pour sensibiliser aux grands enjeux de transition. L'établissement souhaite **multiplier les Grandes Conférences** ; Conférences Sciences Po Toulouse Pour toutes et tous ; Conférence Sciences Po Toulouse-La Dépêche du Midi ; Colloques et Événements avec les partenaires et collectivités locales.

Objectif 12. Multiplier les conférences et évènements dédiés ouverts à tous les publics

L'organisation d'espaces institutionnels d'expression de la parole des étudiant.e.s sur la stratégie et l'offre de formation des établissements est souhaitable. La **participation active des étudiant.e.s** quant à l'évolution de l'offre de formation favorise l'adéquation de celle-ci à leurs attentes et à leurs compétences. De plus, cela favorise la mise en place de modalités pédagogiques innovantes.

Objectif 13. Continuer de proposer des enquêtes régulières afin de recueillir le retour d'expériences des étudiant.e.s en matière de formation. Les éco-délégué.e.s peuvent ici jouer un rôle déterminant de collecte d'informations, dans l'objectif d'être force de proposition.

Sciences Po Toulouse doit permettre à chaque étudiant.e. d'avoir accès à l'information sur l'écologie dont il/elle a besoin afin de devenir un.e acteur.ice du changement. Il s'agit en effet de poursuivre sa **politique d'achat spécial d'ouvrages au sein de la bibliothèque de l'IEP** et alimenter sur le **site internet** de l'établissement des ressources ciblées (guide, MOOC, conférences mise en ligne, sur le site internet de l'établissement (page du CTE, page Youtube), de Mooc de conférence et séminaire en ligne etc. L'établissement souhaite actualiser et valoriser les fonds dédiés de la bibliothèque de Sciences po Toulouse.

Objectif 14. Continuer de proposer un corpus actualisé de ressources bibliographiques en lien avec la transition écologique et d'alimenter sa webothèque

L'établissement a mis en place des partenariats avec des **entreprises spécialisées** (GreenBureau, Valdelia), des **associations** (Conservatoire des espaces naturels, Notre Affaire à Tous, Surfrider Foundation, LaRebooterie de Toulouse, Collectif Labos1.5, Atecopol, Institut de formation carbone, etc) et **des écoles et universités** (INSA, INRAE, UT1, UT3, UT2J, EPE, etc.) Ces partenariats seront multipliés (librairies spécialisées, DIY, association agro-écologique, etc.) pour tous, y compris avec des Entreprises à missions.

Objectif 15. Développer les partenariats spécialisés (entreprise à mission, association, école et université) dans la transition socio-écologique

Pour **renforcer l'offre de formation** sur les enjeux de transition écologique, il conviendra de construire, aussi à l'échelle de l'EPE et la COMUE-Exp, des programmes de formation comme par exemple :

- Une formation initiale double-compétence
- Une formation « métiers verts » au niveau COMUE-Exp
- Un DU spécialisé parallèle à un cursus de formation initiale

C. Continuer d'éco-responsabiliser la vie associative étudiante

Les **projets associatifs permettant l'acquisition de connaissances et compétences en lien avec la transition écologique** doivent continuer d'être soutenus et encouragés dans l'établissement (actions de sensibilisation, atelier zéro déchet, initiation au jardinage, etc.). L'IEP doit créer en son sein les conditions d'une encapacitation de chacun des étudiant.e.s.

Objectif 16. Institutionnaliser *via* le soutien de la direction les initiatives étudiantes de type semaine de l'écologie ou la transition socio-écologique, évènements et autres projets en lien avec la thématique écologique.

La structure de la Fédération des Associations étudiantes a été réformée et comprend désormais un volet sur la transition écologique. Des principes de la transition écologique ont également été annexés à la Charte des associations étudiantes pour sensibiliser et rendre compatibles les actions étudiantes aux efforts de transition écologique.

Objectif 17. Poursuivre les efforts visant à encourager le fonctionnement écologique des associations de l'école en veillant et en conditionnant les autorisations et le subventionnement au respect des principes de la transition écologique

Objectif 18. Accélérer l'obligation de formation dédiée pour l'ensemble des responsables d'associations *via* une formation ou une opération de sensibilisation aux enjeux sociaux et écologiques d'au minimum une demi-journée en 2022 ou début 2023.

Au niveau du site toulousain, dans le cadre des actions menées par l'EPE et par la COMUE exp, l'établissement continuera de développer des actions communes d'éco-responsabilisation (programme SEEDS, Agir ensemble, etc.)

D. Poursuivre la mise en place d'une gouvernance multipartite sur les enjeux de transition écologique

En 2020, sous l'impulsion de l'ancien directeur de l'IEP, Olivier Brossard, et après la réception **du Plan Vert** présenté par l'association Gaia en juillet 2020, un comité intérimaire a permis de retravailler les grandes lignes de la **Charte pour un IEP vert** et repenser les missions du nouveau **Comité de la transition écologique**. Ce dernier agit désormais pour combiner une ambition forte en termes de respect de l'environnement et la faisabilité des mesures dans toutes ses dimensions économiques, techniques, pédagogiques et humaines.

La démarche impulsée par le Comité de la transition écologique sera poursuivie au plus haut niveau de la gouvernance de Sciences Po Toulouse.

Objectif 19. Continuer à nommer des éco-délégué.e.s dans chaque promotion de chaque cycle chargé.e.s d'être les interlocuteur.ice.s privilégié.e.s du Comité de la transition écologique

Il s'agit d'intégrer ces représentant.e.s spécifiques des enjeux écologiques à tous les niveaux de décision de l'établissement.

Objectif 20. Engager l'autoévaluation de l'établissement avec le référentiel national DD&RS en vue de piloter la stratégie de l'établissement.

En cohérence avec son Plan de transition, l'équipe de direction sera attentive à la nature des **partenariats déployés** dans l'établissement.

Objectif 21. Veiller au respect des critères DD&RS dans toutes les décisions liées aux partenariats de l'IEP, à ses financements ainsi qu'à ses investissements.

Pour accélérer les efforts de transition et les économies d'échelle, il **s'agira de capitaliser avec les partenaires du site toulousain** (COMUE-EXP, EPE, Réseau Toulouse Tech notamment) mais aussi au niveau du Réseau des Sciences Po de France.

Objectif 22. Encourager l'échange des bonnes pratiques à l'échelle du site universitaire toulousain et institutionnaliser les rencontres entre responsables, acteurs et institutions innovantes en matière de DRS sur le site universitaire toulousain et au sein du Réseaux Sciences Po de France

II. LEVIERS D' ACTIONS EN VUE D' ATTEINDRE L' OBJECTIF DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

A. Actions de sobriété énergétique à court et moyen terme

Plusieurs pistes de lutte contre le gaspillage énergétique sont d'ores et déjà à l'étude pour baisser de 10 % la consommation d'énergie d'ici 2024.

1. Réduire la consommation d'électricité

Objectif 23. Baisser la consommation d'électricité (chauffage, éclairage, climatisation-ventilation, eau, numérique)

Chauffage

- Fixer au maximum à 19°C la température du chauffage en période d'occupation du site (de 6h à 19h).
- Fixer à 17 °C la température pendant la durée d'inoccupation de moins de 24h (de 19h à 6h)
- Fixer à 16°C la température pendant la durée d'inoccupation de 24h à 48h (samedi et dimanche)
- Mettre le dispositif de chauffage en mode hors gel (8°C) lors des fermetures du site (2 semaines en décembre et 1 semaine en février).

Éclairage

- Affiner l'éclairage des zones de circulations (couloirs, escaliers)
- Baisser la minuterie des détecteurs pour certains éclairages dans les salles d'enseignement et espaces de circulation
- Réduire l'éclairage du site lors des vacances scolaires, tôt le matin et le soir.
- Réduire l'éclairage extérieur des bâtiments (arrêt nocturne)
- Poursuivre la généralisation du relamping LED dans tous les bâtiments déjà largement dotés
- Éclairage public (arrêt nocturne et rénover l'éclairage public relamping)
- Généraliser les détecteurs de lumière

Ventilation

- Poursuivre le réglage de la ventilation à 26°C en occupation
- Poursuivre l'arrêt de la ventilation double-flux en inoccupation
- Arrêter de la ventilation dans le tertiaire en période d'inoccupation

Informatiques, réseaux, autres usages de l'électricité

- Extinction des cinq écrans d'accueil (digitaux / éclairés) en période d'occupation réduite et fermeture.
- Arrêt des répartiteurs informatiques en dehors des périodes d'occupation
- Réglage de la ventilation double-flux à 26°C dans les locaux des serveurs, et arrêt de la climatisation dans les locaux de répartiteurs informatiques
- Imposer la mise en veille automatique des photocopieurs au bout de 5 minutes d'inutilisation et l'arrêt hors occupation
- Arrêter les distributeurs de boissons-café hors occupation avec une horloge sur prise

Eau

- Supprimer l'eau chaude sur les 10 à 15 % de sanitaires restants sur le site et installer des robinets presto

2. Occupation durable du site

Objectif 24. Optimiser l'occupation des locaux

- Moduler le calendrier des cours, programmation de la fin des cours à 20h pour accélérer la fermeture du soir.
- Fermeture du site les samedis pour réduire la consommation de chauffage et délocaliser les enseignements impactés sur un seul site du domaine.
- Fermeture l'établissement sur deux semaines consécutives pendant les périodes de vacances de Noël et possiblement une semaine en février
- Optimiser le taux d'occupation des salles et amphis (toutefois très élevé à Sciences po Toulouse) en regroupant des cours via des troncs communs pour diminuer le volume horaire total de cours (décroissance)
- Privilégier certaines pratiques pédagogiques innovantes hors les murs en s'appuyant sur nos partenariats et conventions (à développer et repenser)
- Engager des réflexions sur des cours à distance ou/et travail à distance (TAD)

Objectif 25. Réaliser un état des lieux de la performance énergétique du patrimoine immobilier.

Objectif 26. Engager une stratégie d'investissement sur l'efficacité des bâtiments sur le moyen terme

Dans le cadre de l'EPE, deux documents stratégiques seront réalisés (Plan pluriannuel de gros entretien et réparations (PPGER) et Schéma directeur des énergies (SDE)). Un prestataire a été recruté courant 2022 avec restitution de sa mission prochainement. Il s'agit d'engager des réflexions sur les économies d'énergie au regard des consommations de 2019 avec l'adoption de systèmes « Gestion technique des bâtiments » (GTB) et « Gestion technique centrale » (GTC) afin de faire passer le patrimoine de l'Université à l'ère des *smart buildings* et des réflexions sur le gros entretien permettant notamment d'améliorer les consommations.

Dans ce cadre, il s'agit pour l'IEP de poursuivre sa contribution aux investissements concernant nos bâtiments et de proposer d'étudier :

- l'installation de panneaux photovoltaïques
- des mesures d'isolation du Bât A de la manufacture des tabacs
- la rénovation progressive des huisseries de fenêtres

3. Sensibiliser sur les écogestes

Objectif 27. Campagne de sensibilisation et communication aux écogestes aux agents et étudiant.e.s

- Améliorer la sensibilisation dans toutes les salles/amphi/bureaux sur les éco-gestes (autocollants sur interrupteurs, affiche, fond d'écran d'ordinateur)
- Faire une communication pédagogique sur les mesures de sobriété collectives et individuelles en direction des agents et étudiant.e.s (affiches, diffusion mail, alerte pic de consommation)

B. Encourager la mobilité douce des agents et des étudiant.e.s

Les déplacements de l'ensemble de la communauté de Sciences Po Toulouse sont source de pollution et d'émission de GES, particulièrement lorsqu'ils s'effectuent en avion.

1. Actions en direction du personnel

L'établissement initiera une réflexion de fond sur les déplacements professionnels.

Objectif 28. Cartographier les déplacements professionnels par la réalisation d'une enquête "mobilité" auprès des agents et des étudiant.e.s initiée pour mieux comprendre les pratiques de déplacements, mesurer les émissions de GES afférentes et in fine de proposer un plan d'accompagnement à la mobilité douce

En s'inscrivant dans la mise en œuvre des propositions de la Convention citoyenne pour le climat et de la loi « Climat résilience », la circulaire du 24 septembre 2022 « sobriété », l'établissement incitera par une campagne de sensibilisation ces agents à :

- réduire les déplacements aux rencontres qui ne peuvent se faire qu'en présentiel en privilégiant un usage responsable des outils de visioconférence **afin de réduire de 20 % les déplacements professionnels (type colloques ou séminaires)**
- privilégier les transports collectifs, covoiturage pour les déplacements domicile-travail.
- recommander **le report vers le train des déplacements en avion pour les trajets de moins de 4 heures et le report de la voiture vers le train pour les trajets de plus de 300 km.**
- poursuivre la communication autour du **forfait mobilité durable** mise en place depuis 2021 à destination du personnel de l'établissement
- renouveler et promouvoir les outils comme le [guide des bonnes pratiques](#) à destination de la communauté scientifique de l'IEP

L'IEP s'inscrira dans l'effort collectif dans le cadre de l'EPE, pour initier des mesures :

- Une opération d'installation de bornes de recharge électrique des véhicules et de garages à vélos (Arsenal et Manufacture) est programmée pour le premier trimestre 2023.
- Lancement d'une réflexion sur un plan des déplacements de la communauté EPE (incitation au transport collectif, covoiturage (application dédiée).

2. Action en direction des étudiant.e.s

De plus, en vertu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE), les établissements d'enseignement supérieur se doivent de garantir des pratiques écologiques dans l'organisation des activités Erasmus+. De la même façon que les agents, l'établissement incitera les étudiant.e.s à utiliser les mobilités douces au quotidien.

L'établissement souhaite :

- impulser une réflexion critique sur la place de l'international au sein du diplôme de Sciences Po Toulouse. La valorisation de l'échange universitaire doit davantage se faire à l'aune de sa dimension responsable.
- inciter les étudiant.e.s à utiliser des mobilités durables durant leur année de mobilité et / ou de césure (train, vélo, covoiturage, etc.) à travers des aides financières.
- les initiatives existantes telles que le crédit mobilité non contraignant¹ doivent être pensées.
- les réunions de présentation de l'année de mobilité doivent impérativement aborder l'impact des transports aériens afin que chaque étudiant.e puisse prendre une décision informée.
- les expériences universitaires et professionnelles à l'échelle locale et nationale doivent être davantage valorisées.

C. Stratégie d'achats soutenable

Le [décret du 2 mai 2022 d'application de la loi Climat & résilience](#) relative au verdissement de la commande publique met fin au critère unique du prix pour sélectionner des offres et octroie la possibilité d'exclure des candidat.e.s n'ayant pas dûment établi leur plan de vigilance ou révisant la procédure de collecte des données. L'établissement souhaite **préparer les services dédiés à l'intégration des objectifs de performance énergétique** de la politique d'achat de l'établissement y compris dans le cadre de l'EPE. Le critère environnemental devrait être un critère de choix figurant dans les grilles de réponse des candidats aux appels d'offres.

Objectif 29. [Former les services dédiés et personnels en charge du financier aux critères DD&RS afin de les intégrer dans les politiques des achats et marchés de l'IEP \(aspects sociaux et environnementaux comme le coût du cycle de vie, la performance énergétique, etc.\).](#)

D. Décarbonation des activités de l'établissement

1. Décarboner les laboratoires

Dans le cadre d'un partenariat avec le collectif Labos1.5, en 2020, l'empreinte carbone des laboratoires de l'IEP a été mesurée. Un plan d'action et un [triple guide](#) des bonnes pratiques dans les laboratoires de recherche universitaire ont été réalisés.

- Un guide des bonnes pratiques numériques touchant l'informatique.
- Un guide du chercheur soutenable sur les pratiques individuelles des chercheur.se.s.
- Un guide du labo écologique, se concentrant sur les actions à mettre en place au niveau des laboratoires.

¹ Mention de l'empreinte carbone des étudiant.e.s sur leur bulletin. Mis en place à l'Ense3 (École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement).

Il conviendra de poursuivre et mettre à jour ce travail réalisé en 2020 dans les anciens locaux.

Objectif 30. Actualiser le bilan carbone des 2 laboratoires dans nos nouveaux locaux

Une Charte du Laboratoire engagé dans la transition écologique et un Mémo du chercheur engagé dans la transition écologique ont été adoptés en 2021 et 2022 par les 2 laboratoires. Il s'agit désormais de suivre leur mise en œuvre.

Objectif 31. Poursuivre la mise en œuvre de la Charte des Laboratoires engagés

2. L'empreinte carbone de l'établissement

- Afin de limiter l'impact des activités de l'IEP en proposant des actions de réduction ciblées, la mesure de l'empreinte carbone de l'établissement doit impérativement être effectuée et actualisée de manière régulière. En partenariat avec UTC, il conviendra d'engager la décarbonation de l'établissement en s'assurant de l'engagement de l'ensemble des services dans cette démarche collective.

Objectif 32. Réaliser dès 2023 le bilan carbone complet de l'établissement avec l'aide des outils développés par le collectif de chercheur.e.s Labo 1.5

Il s'agit de tendre d'ici 2024 à réduire l'empreinte carbone de l'IEP de 25%.

III. SUIVI DU PLAN DE SOBRIÉTÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

L'équipe de direction sera garante des modalités de suivi des objectifs du Plan de sobriété et du Plan de transition en collaboration avec le Comité de transition écologique, la.e chargé.e de mission transition écologique et le référent sobriété.

Objectif 33. Suivi de la mise en œuvre du Plan de sobriété et du Plan de transition écologique au plus haut de la gouvernance de l'établissement

Objectif 34. Engager l'autoévaluation de l'établissement avec le référentiel national DD&RS en vue de piloter la stratégie de l'établissement.

Objectif 35. Mise en place un "référent sobriété" pour appuyer le suivi et l'application des mesures de sobriété énergétique

L'équipe de direction devra identifier sur chaque emploi les leviers d'action possible sur la transition écologique. Pour ce faire, elle doit accompagner son personnel soit par l'emploi ou par l'adaptation des fiches de poste.

Objectif 36. Intégrer progressivement dans les fiches de poste du personnel les engagements du Plan de transition sur les compétences requises en matière de transition écologique.

L'établissement veillera à intégrer des représentant.e.s spécifiques des enjeux écologiques à tous les niveaux de décision de l'établissement et valorisera par tous moyens adéquats les postes et engagements transition écologique.

Objectif 37. Systématiser la mise à l'agenda de l'état d'avancement du plan vert dans toutes les instances y compris le CODIR et le CA

L'établissement encouragera la création d'ici 2024 d'un poste de Responsable transition écologique et responsabilité sociétale dans le cadre d'un CDD de 1 an et l'envisagera dans le cadre d'une structuration à définir et à mutualiser avec les partenaires du site (EPE et COMUE exp). L'objectif doit être sa pérennisation. Ce poste permettrait de promouvoir auprès de l'ensemble des services une culture DD&RS.

Avant l'inscription dans le plafond d'emploi, l'établissement mettra en place des stagiaires de 6 mois.

Objectif 38. Un stage de 6 mois sera mis en place afin de suivre le plan de sobriété et le plan de transition écologique à compter de janvier 2023.

38 OBJECTIFS DE SOBRIÉTÉ ET DE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE

- Objectif 1. Poursuivre la documentation des outils d'auto-formation des enseignant.e.s
- Objectif 2. Former d'un 1/3 du personnel en 2022, de 2/3 en 2023 et tout le personnel d'ici 2024 afin de créer une véritable « culture » d'établissement
- Objectif 3. Désigner un référent "formation transition écologique" du personnel chargé du suivi et mise en œuvre
- Objectif 4. Continuer de proposer pour les premières années les initiatives de type « Rentrée Climat & Égalité » et les ateliers ludiques au public des masters y compris au-delà de la seule période de rentrée en associant collègues et étudiants.
- Objectif 5. Former 100% des étudiant.e.s en rendant le module « transition socio-écologique » de 80 heures totalement obligatoire sur les 4 années dès la rentrée 2023.
- Objectif 6. Poursuivre les efforts d'intégration de la transition écologique dans la formation au sein des masters de Sciences Po Toulouse, avec une attention particulière donnée à ceux préparant à la fonction publique et aux carrières internationales.
- Objectif 7. Veiller à ce que toute modification de la maquette du premier et deuxième cycle serve l'objectif de la transition écologique à Sciences Po Toulouse.
- Objectif 8. Pérenniser les formations professionnalisantes (type formation Bilan Carbone) pour une grande majorité d'étudiant.e.s pour 2023.
- Objectif 9. Pérenniser les récentes formations facultatives proposées aux étudiant.e.s et personnel pour 2023.
- Objectif 10. Poursuivre l'effort de formation notamment socio-écologique auprès des élèves-ingénieurs en double-diplôme INSA-SciencesPo Toulouse
- Objectif 11. Développer davantage des pédagogies actives ainsi que l'intelligence collective pour aborder les enjeux écologiques au sein de la formation initiale.
- Objectif 12. Multiplier les conférences et événements dédiés ouverts à tous les publics
- Objectif 13. Continuer de proposer des enquêtes régulières afin de recueillir le retour d'expériences des étudiant.e.s en matière de formation. Les éco-délégué.e.s peuvent ici jouer un rôle déterminant de collecte d'informations, dans l'objectif d'être force de proposition.
- Objectif 14. Continuer de proposer un corpus actualisé de ressources bibliographiques en lien avec la transition écologique et d'alimenter sa webothèque
- Objectif 15. Développer les partenariats spécialisés (entreprise à mission, association, école et université) dans la transition socio-écologique
- Objectif 16. Institutionnaliser *via* le soutien de la direction les initiatives étudiantes de type semaine de l'écologie ou la transition socio-écologique, événements et autres projets en lien avec la thématique écologique.
- Objectif 17. Poursuivre les efforts visant à encourager le fonctionnement écologique des associations de l'école en veillant et en conditionnant les autorisations et le subventionnement au respect des principes de la transition écologique
- Objectif 18. Accélérer l'obligation de formation dédiée pour l'ensemble des responsables d'associations via une formation ou une opération de sensibilisation aux enjeux sociaux et écologiques d'au minimum une demi-journée en 2022 ou début 2023.
- Objectif 19. Continuer à nommer des éco-délégué.e.s dans chaque promotion de chaque cycle chargé.e.s d'être les interlocuteur.ice.s privilégié.e.s du Comité de la transition écologique
- Objectif 20. Engager l'autoévaluation de l'établissement avec le référentiel national DD&RS en vue de piloter la stratégie de l'établissement.
- Objectif 21. Veiller au respect des critères DD&RS dans toutes les décisions liées aux partenariats de l'IEP, à ses financements ainsi qu'à ses investissements.
- Objectif 22. Encourager l'échange des bonnes pratiques à l'échelle du site universitaire toulousain et institutionnaliser les rencontres entre responsables, acteurs et institutions innovantes en matière de DD&RS sur le site universitaire toulousain et au sein du Réseaux Sciences Po de France
- Objectif 23. Baisser la consommation d'électricité (chauffage, éclairage, climatisation-ventilation, eau, numérique)
- Objectif 24. Optimiser l'occupation des locaux
- Objectif 25. Réaliser un état des lieux de la performance énergétique du patrimoine immobilier.
- Objectif 26. Engager une stratégie d'investissement sur l'efficacité des bâtiments sur le moyen terme
3. Sensibiliser sur les écogestes
- Objectif 27. Campagne de sensibilisation et communication aux écogestes aux agents et étudiant.e.s

- Objectif 28. Cartographier les déplacements professionnels par la réalisation d'une enquête "mobilité" auprès des agents et des étudiant.e.s initiée pour mieux comprendre les pratiques de déplacements, mesurer les émissions de GES afférentes et in fine de proposer un plan d'accompagnement à la mobilité douce
- Objectif 29. Former les services dédiés et personnels en charge du financier aux critères DD&RS afin de les intégrer dans les politiques des achats et marchés de l'IEP (aspects sociaux et environnementaux comme le coût du cycle de vie, la performance énergétique, etc.).
- Objectif 30. Actualiser le bilan carbone des 2 laboratoires dans nos nouveaux locaux
- Objectif 31. Poursuivre la mise en œuvre de la Charte des Laboratoires engagés
- Objectif 32. Réaliser dès 2023 le bilan carbone complet de l'établissement avec l'aide des outils développés par le collectif de chercheur.e.s Labo 1.5
- Objectif 33. Suivi de la mise en œuvre du Plan de sobriété et du Plan de transition écologique au plus haut de la gouvernance de l'établissement
- Objectif 34. Engager l'autoévaluation de l'établissement avec le référentiel national DD&RS en vue de piloter la stratégie de l'établissement.
- Objectif 35. Mise en place un "référent sobriété" pour appuyer le suivi et l'application des mesures de sobriété énergétique
- Objectif 36. Intégrer progressivement dans les fiches de poste du personnel les engagements du Plan de transition sur les compétences requises en matière de transition écologique.
- Objectif 37. Systématiser la mise à l'agenda de l'état d'avancement du plan vert dans toutes les instances y compris le CODIR et le CA
- Objectif 38. Un stage de 6 mois sera mis en place afin de suivre le plan de sobriété et le plan de transition écologique à compter de janvier 2023.

TABLE DES MATIÈRES

I. FORMATION ET SENSIBILISATION DE TOUT.E.S AUX ENJEUX DE LA TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE 4

A. Élargir la formation à la transition socio-écologique à l'ensemble du personnel 4

Objectif 1.	Poursuivre la documentation des outils d'auto-formation des enseignant.e.s.....	4
Objectif 2.	Former d'un 1/3 du personnel en 2022, de 2/3 en 2023 et tout le personnel d'ici 2024 afin de créer une véritable « culture » d'établissement	4
Objectif 3.	Désigner un référent "formation transition écologique" du personnel chargé du suivi et mise en œuvre	4

B. Poursuivre l'intégration de la transition écologique dans l'enseignement des étudiant.e.s 4

Objectif 4.	Continuer de proposer pour les premières années les initiatives de type « Rentrée Climat & Égalité » et les ateliers ludiques au public des masters y compris au-delà de la seule période de rentrée en associant collègues et étudiants.	4
Objectif 5.	Former 100% des étudiant.e.s en rendant le module « transition socio-écologique » de 80 heures totalement obligatoire sur les 4 années dès la rentrée 2023.....	5
Objectif 6.	Poursuivre les efforts d'intégration de la transition écologique dans la formation au sein des masters de Sciences Po Toulouse, avec une attention particulière donnée à ceux préparant à la fonction publique et aux carrières internationales.	5
Objectif 7.	Veiller à ce que toute modification de la maquette du premier et deuxième cycle serve l'objectif de la transition écologique à Sciences Po Toulouse.	5
Objectif 8.	Pérenniser les formations professionnalisantes (type formation Bilan Carbone) pour une grande majorité d'étudiant.e.s pour 2023.....	5
Objectif 9.	Pérenniser les récentes formations facultatives proposées aux étudiant.e.s et personnel pour 2023.	5
Objectif 10.	Poursuivre l'effort de formation notamment socio-écologique auprès des élèves-ingénieurs en double-diplôme INSA-SciencesPo Toulouse	5
Objectif 11.	Développer davantage des pédagogies actives ainsi que l'intelligence collective pour aborder les enjeux écologiques au sein de la formation initiale.....	6
Objectif 12.	Multiplier les conférences et événements dédiés ouverts à tous les publics.....	6
Objectif 13.	Continuer de proposer des enquêtes régulières afin de recueillir le retour d'expériences des étudiant.e.s en matière de formation. Les éco-délégué.e.s peuvent ici jouer un rôle déterminant de collecte d'informations, dans l'objectif d'être force de proposition.	6
Objectif 14.	Continuer de proposer un corpus actualisé de ressources bibliographiques en lien avec la transition écologique et d'alimenter sa webothèque.....	6
Objectif 15.	Développer les partenariats spécialisés (entreprise à mission, association, école et université) dans la transition socio-écologique	6

C. Continuer d'éco-responsabiliser la vie associative étudiante 7

Objectif 16.	Institutionnaliser <i>via</i> le soutien de la direction les initiatives étudiantes de type semaine de l'écologie ou la transition socio-écologique, événements et autres projets en lien avec la thématique écologique.	7
Objectif 17.	Poursuivre les efforts visant à encourager le fonctionnement écologique des associations de l'école en veillant et en conditionnant les autorisations et le subventionnement au respect des principes de la transition écologique	7
Objectif 18.	Accélérer l'obligation de formation dédiée pour l'ensemble des responsables d'associations via une formation ou une opération de sensibilisation aux enjeux sociaux et écologiques d'au minimum une demi-journée en 2022 ou début 2023.	7

D. Poursuivre la mise en place d'une gouvernance pluripartite sur les enjeux de transition écologique **7**

- Objectif 19. Continuer à nommer des éco-délégué.e.s dans chaque promotion de chaque cycle chargé.e.s d'être les interlocuteur.ice.s privilégié.e.s du Comité de la transition écologique 7
- Objectif 20. Engager l'autoévaluation de l'établissement avec le référentiel national DD&RS en vue de piloter la stratégie de l'établissement. 7
- Objectif 21. Veiller au respect des critères DD&RS dans toutes les décisions liées aux partenariats de l'IEP, à ses financements ainsi qu'à ses investissements..... 8
- Objectif 22. Encourager l'échange des bonnes pratiques à l'échelle du site universitaire toulousain et institutionnaliser les rencontres entre responsables, acteurs et institutions innovantes en matière de DD&RS sur le site universitaire toulousain et au sein du Réseaux Sciences Po de France 8

II. LEVIERS D' ACTIONS EN VUE D' ATTEINDRE L' OBJECTIF DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE **8**

A. Actions de sobriété énergétique à court et moyen terme **8**

- Objectif 23. Baisser la consommation d'électricité (chauffage, éclairage, climatisation-ventilation, eau, numérique) 8
- Objectif 24. Optimiser l'occupation des locaux 9
- Objectif 25. Réaliser un état des lieux de la performance énergétique du patrimoine immobilier. 9
- Objectif 26. Engager une stratégie d'investissement sur l'efficacité des bâtiments sur le moyen terme..... 9
3. Sensibiliser sur les écogestes 10
- Objectif 27. Campagne de sensibilisation et communication aux écogestes aux agents et étudiant.e.s 10

B. Encourager la mobilité douce des agents et des étudiant.e.s **10**

- Objectif 28. Cartographier les déplacements professionnels par la réalisation d'une enquête "mobilité" auprès des agents et des étudiant.e.s initiée pour mieux comprendre les pratiques de déplacements, mesurer les émissions de GES afférentes et in fine de proposer un plan d'accompagnement à la mobilité douce 10

C. Stratégie d'achats soutenable **11**

- Objectif 29. Former les services dédiés et personnels en charge du financier aux critères DD&RS afin de les intégrer dans les politiques des achats et marchés de l'IEP (aspects sociaux et environnementaux comme le coût du cycle de vie, la performance énergétique, etc.). 11

D. Décarbonation des activités de l'établissement **11**

- Objectif 30. Actualiser le bilan carbone des 2 laboratoires dans nos nouveaux locaux 12
- Objectif 31. Poursuivre la mise en œuvre de la Charte des Laboratoires engagés 12
- Objectif 32. Réaliser dès 2023 le bilan carbone complet de l'établissement avec l'aide des outils développés par le collectif de chercheur.e.s Labo 1.5 12

III. SUIVI DU PLAN DE SOBRIÉTÉ DE L'ÉTABLISSEMENT **12**

- Objectif 33. Suivi de la mise en œuvre du Plan de sobriété et du Plan de transition écologique au plus haut de la gouvernance de l'établissement 12
- Objectif 34. Engager l'autoévaluation de l'établissement avec le référentiel national DD&RS en vue de piloter la stratégie de l'établissement. 12
- Objectif 35. Mise en place un "réfèrent sobriété" pour appuyer le suivi et l'application des mesures de sobriété énergétique..... 12
- Objectif 36. Intégrer progressivement dans les fiches de poste du personnel les engagements du Plan de transition sur les compétences requises en matière de transition écologique. 12
- Objectif 37. Systématiser la mise à l'agenda de l'état d'avancement du plan vert dans toutes les instances y compris le CODIR et le CA 12
- Objectif 38. Un stage de 6 mois sera mis en place afin de suivre le plan de sobriété et le plan de transition écologique à compter de janvier 2023. 13